



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

**SHS** SCIENCES  
HUMAINES &  
SOCIALES  
METZ



Etudiants extracommunautaires

**RÉINSCRIPTION**

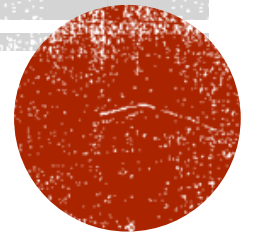
**2022-2023**

3 étapes à respecter scrupuleusement  
dans l'ordre

Étape 1 : CVEC

Étape 2 : Saisie réinscription et droits universitaires

Étape 3 : Validation de la réinscription



# Étape 1 : CVEC

(hormis les stagiaires de la formation continue et étudiants ERASMUS)



## C'est quoi la CVEC ?

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants français et étrangers. La procédure est obligatoire et concerne TOUS les étudiants (boursiers ou non).

Suivre la procédure sur le site

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>



# Étape 2 : Saisie de la réinscription et paiement des droits universitaires

Avant d'accéder au site des réinscriptions si vous êtes en poursuite d'études, redoublant ou en changement de filière vous devez impérativement prendre contact à l'adresse : [shs-metz-prv-contact@univ-lorraine.fr](mailto:shs-metz-prv-contact@univ-lorraine.fr) pour connaître les modalités d'inscription et le montant des droits à payer.

Dès que vous avez la confirmation que vous pouvez procéder à votre inscription administrative, rendez-vous sur le site des réinscriptions.

Le paiement se fera exclusivement par carte bancaire avec possibilité de paiement en 3 fois, aucun paiement en numéraire ne sera accepté.



**<https://reinscriptions.univ-lorraine.fr/>**

**Un mail de confirmation vous sera envoyé, merci d'aller vérifier sa bonne réception, cela vous confirmera que votre saisie a bien été prise en compte.**

A screenshot of the 'Reinscription en ligne' website. The page has a blue header with the title and navigation links: 'Administration', 'Inscrits', 'Résultats', and 'Plan du site'. Below the header, there is a section titled 'IDENTIFICATION' on the left. The main content area contains a message: 'Informations : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : - Le 7 juillet 2021 à 10h00 en fonction de vos résultats de l'année en cours, et de la réponse à votre éventuelle candidature'. Below this, there is a form titled 'Merci de vous identifier :'. The form includes a note: 'Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant ou dans votre ENT (n° à 8 chiffres)'. There are two input fields: 'Numéro étudiant :' and 'Date de naissance (jjmmaaa) :'. A blue 'Continuer' button is located below the form. At the bottom of the page, there is a footer with links: 'Accueil', 'Nous écrire', 'Plan du site', and 'Recherche'. The footer also contains the text: '© Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements - Cédex - Mentions légales' and an email address: 'Commentaires à inscriptionweb@univ-lorraine.fr'. A small 'Haut de page' link is visible in the bottom right corner of the page content.

# Étape 3 : Validation de la réinscription

## 2 démarches finales obligatoires

1. Dépôt numérique des pièces justificatives obligatoires
2. Réception des certificats de scolarité et carte d'étudiant(e) mise à jour



- Cliquez sur le lien <https://dematpj.univ-lorraine.fr/>, identifiez-vous à l'aide de votre numéro étudiant(e) et déposez par voie électronique (scan ou photo) chacune des pièces justificatives listées en fonction de votre profil sur le site.



Service numérique des pièces justificatives

Université de Lorraine 2015-2016

N° étudiant : [redacted] Prénom : [redacted] Il(l)e(s) : [redacted]

**CONSIGNES ET INFORMATIONS**

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (pouton Confirmer).
- Texte libre personnalisable via Outils.

Légende : Visualiser | Ajouter / Remplacer | Supprimer | Dépôt / Suppression à confirmer

**PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE**

	Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
1	tout démat - Picto	En attente						

Retour haut

Retour haut

Quitter

© Copyright amue 2014

# DÉMARCHE 1

**Fournir les pièces justificatives obligatoires pour valider la réinscription**



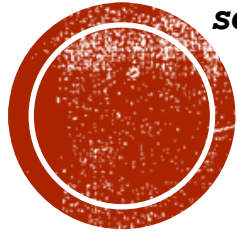


Si vous pouvez cocher toute la liste ci-dessous, vous avez donc réussi à valider votre réinscription pour l'année 2022-2023 à l'UFR SHS-Metz, sinon revenez en arrière et relisez bien les démarches.

- Dépôt lisible des justificatifs obligatoires
- Envoi ou dépôt de votre carte étudiant(e) et d'une enveloppe



***Votre inscription doit être obligatoirement validée et votre carte mise à jour par nos services sinon votre présence aux cours et aux examens ne sera pas autorisée et aucun justificatif ne pourra être imprimé (certificats de scolarité...).***



***Chaque étudiant a des droits mais également des obligations à respecter.  
Merci de bien lire tous les documents universitaires utiles à votre formation (inscription pédagogique, MCC générales, MCC spécifiques, charte des examens...)***



Pour toutes questions concernant les inscriptions, une  
seule adresse :

[shs-metz-prv-contact@univ-lorraine.fr](mailto:shs-metz-prv-contact@univ-lorraine.fr)